
**PROJET DE PLAN BUDGÉTAIRE
DE LA BELGIQUE**

Octobre 2014

Table des matières

Introduction.....	3
1 Prévisions macroéconomiques	4
2 Objectifs budgétaires	8
3 Projection de dépenses et de recettes dans un scénario à politique inchangée	11
4 Projections de dépenses et de recettes après mesures	12
5 Objectifs et mesures discrétionnaires inscrites dans les projets de budget du pouvoir fédéral, des communautés et des régions.....	13
5.1 Le pouvoir fédéral et la sécurité sociale	13
5.2 Communautés et régions	19
5.2.1 La Communauté flamande	19
5.2.2 La Région wallonne	23
5.2.3 La Communauté française	26
5.2.4 La Région de Bruxelles-Capitale	30
5.2.5 La Communauté germanophone	31
5.2.6 La Commission communautaire française	33
6 Liens possibles entre le projet de plan budgétaire et les objectifs fixés par la stratégie de l'Union pour la croissance et l'emploi dans les recommandations par pays.....	35
7 Comparaison avec le programme de stabilité le plus récent	36

Introduction

Le 15 octobre, la Belgique a remis un projet de plan budgétaire provisoire. Il présentait des estimations à politique inchangée. Depuis lors, les mesures budgétaires prises par les gouvernements ont pu être chiffrées et intégrées dans le format exigé.

Le présent document constitue donc le projet de plan budgétaire définitif de la Belgique. Il dresse un aperçu des objectifs budgétaires des différents sous-secteurs de l'ensemble des pouvoirs publics pour 2015 et des mesures qui ont été prises pour atteindre ces objectifs. Les mesures présentées ne concernent que l'année budgétaire 2015. Il n'est donc pas encore tenu compte des réformes structurelles à long terme envisagées par le gouvernement fédéral dans son accord de gouvernement en vue de renforcer la croissance économique, la compétitivité et de limiter le coût budgétaire du vieillissement.

Deux nouveautés sont à signaler par rapport à 2014. Premièrement, les projets de budget tiennent compte du transfert de compétences de la Sixième réforme de l'Etat qui entraîne un basculement de certaines dépenses et recettes vers les communautés et régions. Deuxièmement, les projets de budget sont établis pour la première fois sur base du SEC 2010.

En 2015, le solde de financement de la Belgique devrait s'élever à $-2,1$ % du PIB tandis que le solde structurel serait de $-1,3$ % du PIB. Ce qui signifie une amélioration structurel de $0,7$ % du PIB entre 2014 et 2015.

1 Prévisions macroéconomiques

Les paramètres macro-économiques ont été élaborés par le Bureau fédéral du Plan à la demande de l'Institut des Comptes nationaux (ICN) et publiés dans le budget économique de septembre 2014. Tant le pouvoir fédéral que les Communautés et Régions se sont fondés sur ce budget économique lors de la confection de leur budget initial 2015.

A. Un contexte international moins favorable

Tableau 0.i) Hypothèses de base

	2013	2014	2015
Taux d'intérêt à court terme (moyenne annuelle)	0,2	0,2	0,1
Taux d'intérêt à long terme (moyenne annuelle)	2,7	2,0	1,7
Taux de change USD/€ (moyenne annuelle)	132,8	134,2	130,1
Taux de change effectif nominal	1,6	0,4	-0,3
Croissance PIB, monde sauf UE	3,6	3,6	4,2
Croissance PIB UE	0,1	1,3	1,7
Croissance des marchés étrangers pertinents	1,2	2,9	5,1
Volumes d'importations mondiales, hors UE	3,5	4,2	5,7
Prix du pétrole (Brent, USD/baril)	108,7	106,1	104,1

Les estimations du Bureau fédéral du Plan tablent sur une reprise de la croissance mondiale, mais sur une reprise plus laborieuse de l'économie de l'UE et de la zone euro à l'automne 2014 et en 2015. La croissance en 2014 et en 2015 au sein de la zone UE ne représenterait qu'un tiers de la croissance mondiale (excl. UE). Les intérêts devraient rester faibles et pourraient même encore diminuer. Il est également prévu un cours de l'euro légèrement inférieur par rapport au dollar américain ainsi qu'une diminution (relativement faible) des prix du pétrole.

Le Bureau fédéral du Plan souligne que le scénario international reste incertain. La crise de la dette européenne n'est pas terminée et le conflit en l'Ukraine pourrait escalader. Par ailleurs, une normalisation de la politique monétaire des Etats-Unis pourrait conduire à une hausse des intérêts à long terme.

Les estimations du Bureau fédéral du Plan sont plus négatives que celles formulées par la Commission européenne au printemps. En effet, dans ses prévisions du printemps d'avril 2014, la Commission européenne tablait sur une croissance de 1,2 % en 2014 et de 1,7 % en

2015 dans la zone euro. Dans ses prévisions du mois de septembre, le Bureau fédéral du Plan ne prévoit plus qu'une croissance de 0,8 % en 2014 et de 1,3 % en 2015 dans la zone euro, essentiellement en raison d'un premier semestre 2014 décevant. Des organismes internationaux comme le FMI et l'OCDE ont également ajusté à la baisse leurs prévisions de printemps.

Le 7 octobre 2014, le FMI a publié ses Perspectives économiques mondiales semestrielles. Il s'attend à ce que la croissance mondiale en 2014-2015 soit inférieure à celle de ses prévisions précédentes pour atteindre 3,3 % en 2014 et 3,8 % en 2015, ce qui est légèrement inférieur aux prévisions du Bureau fédéral du Plan. Le FMI est également plus négatif pour la zone euro et l'Union européenne que dans ses estimations précédentes, mais ses prévisions correspondent entièrement à celles du Bureau fédéral du Plan. Pour la zone euro, le FMI prévoit une croissance de 0,8 % en 2014 et de 1,3 % en 2015.

B. Les estimations des paramètres macro-économiques pour la Belgique

Croissance

Tableau 1.a. Perspectives macroéconomiques

	Code SEC	2013	2013	2014	2015
		Niveau	taux de variation	taux de variation	taux de variation
1. PIB réel	B1*b	327,84	0,2	1,1	1,5
2. PIB potentiel		334,51	0,8	0,9	1,1
Contributions:					
- travail			0,3	0,3	0,3
- capital			0,1	0,2	0,3
- productivité totale des facteurs			0,4	0,4	0,5
3. PIB nominal	B1*b	382,69	1,8	2,0	2,9
Composantes du PIB réel					
4. Dépenses de consommation finale privée	P.3	202,96	0,8	1,2	1,2
5. Dépenses de consommation finale des administrations publiques	P.3	96,48	0,6	1,2	0,7
6. Formation brute de capital fixe	P.51g	76,07	-1,5	3,3	1,7
7. Variation des stocks et acquisitions nettes d'objets de valeur (en % du PIB)	P.52 + P.53	0,50			
8. Exportations de biens et de services	P.6	328,58	1,9	2,3	3,2
9. Importations de biens et de services	P.7	321,90	1,3	2,0	2,9
Contributions à la croissance du PIB réel					
10. Demande intérieure finale		-	0,3	1,6	1,2
11. Variation des stocks et acquisitions nettes d'objets de valeur	P.52 + P.53	-	-0,6	-0,8	0,0
12. Solde des échanges extérieurs de biens et services	B.11	-	0,5	0,3	0,3

Note : le niveau du PIB réel et du PIB potentiel est déterminé par rapport à l'année de référence 2005

Le Bureau fédéral du Plan prévoit pour la Belgique une croissance économique légèrement supérieure à la moyenne de la zone euro. L'économie belge devrait connaître une croissance de 1,1 % en 2014 et de 1,5 % en 2015. Cette croissance est principalement due à la demande intérieure qui devrait augmenter. La consommation des ménages devrait augmenter, en 2015

tout comme en 2014 de 1,2 %. De même, la consommation publique serait en croissance (1,2 % en 2014 et 0,7 % en 2015), tout comme les investissements bruts de capital fixe (3,3 % en 2014 et 1,7 % en 2015). En outre, l'exportation nette devrait être positive, influençant de la sorte positivement la croissance du PIB. Les exportations devraient augmenter de 2,3 % en 2014 et de 3,2 % en 2015, tandis que les importations devraient augmenter de respectivement 2 % et 2,9 %.

Evolution des prix

Tableau 1.b. Evolution des prix

	2013	2013	2014	2015
	Niveau	taux de variation	taux de variation	taux de variation
1. Déflateur PIB	1,036	1,6	0,9	1,4
2. Déflateur de la consommation privée	1,037	1,2	0,7	1,3
3. Indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH)	1,039	1,1	0,6	1,3
4. Déflateur de la consommation publique	1,048	2,3	0,6	1,5
5. Déflateur des investissements	1,031	1,0	0,8	1,8
6. Déflateur des prix à l'exportation (biens et services)	1,009	-0,4	-0,6	1,7
7. Déflateur des prix à l'importation (biens et services)	1,009	-0,6	-0,8	1,8

Note 1 : le niveau est déterminé par rapport à l'année de référence 2001

Note 2 : Comme approximation pour l'ICPH, l'indice national des prix à la consommation est donné

Sur la base des chiffres du budget économique de septembre 2014, l'inflation (tant selon le chiffre national de l'indice des prix à la consommation que de l'indice santé), devrait s'élever à 0,6 % en 2014 et à 1,3 % en 2015. Selon ces chiffres il y aurait un dépassement de l'indice-pivot en février 2015. Le 7 octobre 2014, le Bureau fédéral du Plan a publié de nouveaux chiffres relatifs à l'inflation. L'indice des prix à la consommation et l'indice santé s'élèveraient à 0,5 % en 2014 et à 1,2 % en 2015. Selon ces nouvelles prévisions, le dépassement de l'indice pivot aurait lieu un mois plus tard, en mars 2015.

Tableau 1.c. Evolution du marché de l'emploi

	Code SEC	2013	2013	2014	2015
		Niveau	taux de variation	taux de variation	taux de variation
1. Emploi, effectifs		4545,8	-0,4	0,2	0,9
2. Emploi: heures travaillées		7145,3	-0,2	0,5	0,6
3. Taux de chômage (en %)			8,4	8,5	8,3
4. Productivité de la main-d'œuvre, effectifs		97,4	0,6	1,0	0,8
5. Productivité du travail par heure travaillée		68,0	0,7	0,6	0,7
6. Rémunération des salariés	D.1	201,4	1,9	1,1	2,3
7. Rémunération par salarié		53,1	2,3	1,0	1,6

1/ Population occupée, concept national, définition comptes nationaux

definitie nationale rekeningen

2/ Définition comptes nationaux, en millions d'heures

3/ Définition harmonisée d'Eurostat, niveau (en %)

4/ PIB réel par travailleur

5/ PIB réel par heure travaillée

Selon le budget économique de septembre 2014, le taux d'emploi devrait s'élever à 63,7 % en 2014 (comme en 2013), avant d'augmenter pour atteindre 64 % en 2015. Selon les dernières estimations, l'emploi devrait augmenter de 9.400 effectifs en 2014 et continuer sur sa lancée avec 27.400 emplois supplémentaires en 2015, de sorte qu'en 2015 le chômage devrait diminuer de 8,5 % à 8,3 % conformément à la définition EURstat. La productivité devrait légèrement augmenter, en 2014 comme en 2015.

2 Objectifs budgétaires

Estimations pour 2014

En raison notamment du contexte économique et du passage au SEC 2010, le solde de financement est aujourd'hui estimé à -2,9 % du PIB. Grâce à des mesures prises par les gouvernements, le déficit ne devrait pas excéder le seuil de -3 % du PIB, valeur de référence pour la procédure de déficit excessif.

Pour cette année, l'amélioration structurelle est actuellement estimée à 0,3 % du PIB.

Objectifs 2015

En 2015, le solde nominal de l'entité I sera limité à -1,9 % du PIB¹. L'amélioration du solde structurel sera de 0,725 % du PIB. En 2016 et 2017, le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectifs des améliorations structurelles de respectivement 0,725 et de 0,6 % du PIB. Cette trajectoire permettra à l'entité I d'atteindre l'équilibre en 2018.

Au niveau de l'entité II, la Communauté flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française ont élaboré un budget à l'équilibre en 2015. Cette situation devrait perdurer durant toute la durée de la législature.

La Région wallonne et la Communauté française prévoient un déficit respectivement de -450 et -170 millions EUR. Pour ces deux entités, un retour à l'équilibre est prévu en 2018. Quant à la Communauté germanophone, l'objectif de solde de financement est de -30 millions EUR pour 2015.

Trajectoire

La somme de ces objectifs individuels donne une trajectoire pour l'ensemble des pouvoirs publics. Selon cette trajectoire, l'équilibre serait atteint en 2018.

Cette trajectoire devrait être discutée et formalisée au sein du Comité de concertation dans le cadre de l'élaboration du prochain programme de stabilité.

- ¹ L'objectif de l'entité I est de -2 % du PIB. La différence avec le solde nominal s'explique par une marge de sécurité de 197 millions EUR qui a été prévue

Tableau a. Trajectoire indicative pour l'ensemble des pouvoirs publics²

<i>En % du PIB</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Solde de financement	-2,9	-2,1	-1,3	-0,4	0,0
Solde structurel	-2,0	-1,3	-0,6	-0,1	0,0
Amélioration du solde structurel	0,3	0,7	0,7	0,5	0,1

Tableau 2.a. Objectifs budgétaires de l'ensemble des pouvoirs publics³

<i>En % du PIB</i>	Code SEC	2014	2015
Capacité (+) / Besoin (-) de financement (B.9) par sous-secteur			
1. Administrations publiques	S.13	-2,9	-2,1
2. Administration centrale	S.1311	-2,7	-1,9
3. Administrations d'États fédérés	S.1312	-0,1	-0,2
4. Administrations locales	S.1313	0,0	0,0
5. Fonds de sécurité sociale	S.1314	0,0	0,0
6. Dépenses d'intérêt	D.41	3,1	2,8
7. Solde primaire		0,2	0,7
8. Mesures exceptionnelles et temporaires		0,2	0,0
9. Croissance PIB réel (%) (=1 dans tableau 1a)		1,1	1,5
10. Croissance PIB potentiel (%)		0,9	1,1
11. Écart de production (% du PIB potentiel)		-1,8	-1,5
12. Composante budgétaire conjoncturelle (% du PIB potentiel)		-1,1	-0,9
13. Solde corrigé des variations conjoncturelles (1-12) (% du PIB potentiel)		-1,7	-1,2
14. Solde primaire corrigé des variations conjoncturelles (13+6) (% du PIB potentiel)		1,3	1,6
15. Solde structurel (13-8) (% du PIB potentiel)		-2,0	-1,3

- ² Les pouvoirs locaux sont supposés être en équilibre tout au long de la trajectoire

- ³ Il s'agit du solde de financement attendu compte-tenu des différents budgets des différents gouvernements. Pour la sécurité sociale, un budget à l'équilibre est supposé en 2015, ce qui signifie que le solde de financement pour l'entité I se trouve sous la ligne 2 « administration centrale ». Voir aussi note de bas de page 1

Un taux d'endettement placé sur une trajectoire descendante

Le gouvernement souhaite placer le taux d'endettement sur une trajectoire descendante. Sur base du solde de financement retenu, le taux d'endettement est à présent estimé à 105,6 % du PIB pour 2014. Tenant compte des hypothèses de croissance et des objectifs de solde de financement mentionnés ci-dessus, le taux d'endettement redescendrait à 105,1 % du PIB en 2015.

Tableau 2.b. Evolution du taux d'endettement

<i>En % du PIB</i>	Code SEC	2014	2015
1. Dette brute		105,6	105,1
2. Variation du taux d'endettement brut		1,1	-0,5
Contributions aux variations de la dette brute			
3. Solde primaire		0,2	0,7
4. Dépenses d'intérêts	D.41	3,1	2,8
5. Ajustement stock-flux		0,2	0,3
p.m.: taux d'intérêt implicite sur dette		3,0	2,8

3 Projection de dépenses et de recettes dans un scénario à politique inchangée

Le tableau ci-dessous présente des estimations à politique inchangée. Les estimations pour 2014 sont conformes à la notification EDP de septembre 2014.

Pour 2015, ce sont des estimations utilisées par les entités pour élaborer leur budget 2015 qui sont fournies. Ces estimations ont été adaptées au SEC 2010.

Tableau 3 . Projection de dépenses et de recettes dans un scénario à politique inchangée

<i>En % du PIB</i>	Code SEC	2014	2015
Administrations publiques (S.13)			
1. Recettes totales sur la base de politiques inchangées	TR	51,3	50,9
Dont			
1.1. Impôts sur la production et les importations	D.2	13,0	12,9
1.2. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	D.5	16,9	17,2
1.3. Impôts sur le capital	D.91	1,0	0,8
1.4. Cotisations sociales	D.61	16,5	16,3
1.5. Revenus de la propriété	D.4	0,8	0,8
1.6. autres		3,1	2,9
p.m.: Charge fiscale		48,0	47,8
(D.2+D.5+D.61+D.91-D.995)			
2. Dépenses totales sur la base de politiques inchangées	TE ³	54,1	54,4
Dont			
2.1. Rémunération des salariés	D.1	12,3	12,3
2.2. Consommation intermédiaire	P.2	3,9	3,9
2.3. Versements sociaux	D.62	25,3	25,7
Dont prestations de chômage		1,7	1,7
2.4. Dépenses d'intérêts	D.41	3,1	2,8
2.5. Subventions	D.3	3,0	3,1
2.6. Formation brute de capital fixe	P.51g	2,1	2,1
2.7. Transferts de capital	D.9	1,8	1,8
2.8. Autres		2,6	2,6

4 Projections de dépenses et de recettes après mesures

Contrairement au tableau 3, le tableau ci-dessous tient compte des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir pour atteindre les objectifs proposés pour 2015.

Tableau 4. Projection de dépenses et de recettes pour l'ensemble des pouvoirs publics

<i>En % du PIB</i>	Code SEC	2014	2015
Administrations publiques (S.13)			
1. Recettes totales	TR	51,3	50,9
Dont			
1.1. Impôts sur la production et les importations	D.2	13,0	12,9
1.2. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	D.5	16,9	17,0
1.3. Impôts sur le capital	D.91	1,0	0,9
1.4. Cotisations sociales	D.61	16,5	16,2
1.5. Revenus de la propriété	D.4	0,8	0,9
1.6. autres		3,1	3,0
p.m.: Charge fiscale		48,0	47,6
(D.2+D.5+D.61+D.91-D.995)			
2. Dépenses totales	TE	54,1	53,0
Dont			
2.1. Rémunération des salariés	D.1	12,3	12,2
2.2. Consommation intermédiaire	P.2	3,9	3,7
2.3. Versements sociaux	D.62, D.632	25,3	25,0
Dont prestations de chômage		1,7	1,6
2.4. Dépenses d'intérêts	D.41	3,1	2,8
2.5. Subventions	D.3	3,0	2,8
2.6. Formation brute de capital fixe	P.51g	2,1	2,1
2.7. Transferts de capital	D.9	1,8	1,8
2.8. Autres		2,6	2,6

5 Objectifs et mesures discrétionnaires inscrites dans les projets de budget du pouvoir fédéral, des communautés et des régions

Ce chapitre donne un aperçu des objectifs à partir desquels les différentes entités sont parties lors de l'élaboration de leur projet de budget ainsi que des mesures qui ont été prises pour réaliser ces objectifs.

5.1 *Le pouvoir fédéral et la sécurité sociale*

A politique inchangée, le solde structurel devrait atteindre -2,3 % du PIB (calculé sur la base du SEC 2010) en 2015. Pour 2015, ce gouvernement poursuit l'objectif d'un solde structurel de -1,5 % du PIB, ce qui implique une économie de 0,8 % du PIB ou 3,4 milliards EUR sur l'ensemble du pouvoir fédéral et la sécurité sociale. Pour ces chiffres, le gouvernement s'est basé sur l'estimation pluriannuelle du comité de monitoring de juillet 2014, qui a été adapté dans les grandes lignes en septembre 2014 aux paramètres économiques modifiés.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la manière dont le gouvernement réalisera son objectif budgétaire. Le solde structurel à politique inchangée estimé à -9.633 millions EUR permet de calculer l'économie nécessaire (3.400 millions EUR) pour atteindre l'objectif budgétaire (-1,5 % du PIB, ou -6.233 millions EUR). Le gouvernement a voulu prendre des mesures favorable au pouvoir d'achat, d'un montant total en 2015 de 619 millions EUR. Il ressort du tableau que le gouvernement va au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour atteindre son objectif : par rapport à l'objectif de -1,5 % du PIB, il y a un surplus de 197 millions EUR.

Aperçu global des mesures	millions d'euros	% du PIB
Solde structurel à politique inchangée	-9.633	-2,3
Objectif	-6.233	-1,5
Economie nécessaire	3.400	0,8
Economie dépenses primaires	1.081	0,3
Economie prestations sociales	1.425	0,3
Recettes	1.189	0,3
Total des économies	3.695	0,9
Mesures pouvoir d'achat	-619	-0,1
Adaptation des mesures existantes	521	0,1
Solde structurel après mesures	-6.036	-1,5
Surplus comparé à l'objectif	-197	0,0

Le gouvernement a pris une série de mesures structurelles dont l'impact ne se limite pas à 2015, mais qui sortiront aussi leurs effets les années suivantes. Le présent projet de plan budgétaire souligne les chiffres pour 2015. Les mesures sont réparties en une série de catégories économiques importantes et sont chaque fois accompagnées d'une brève explication. Des petits écarts sont possibles dans les totaux.

En outre, le gouvernement a tenu compte d'une adaptation des mesures existantes (le report de la seconde tranche 2015 du pacte de compétitivité) et des effets retours limités des investissements dans la compétitivité. L'impact de ces décisions est détaillé dans le tableau suivant.

	millions d'euros	% du PIB	Code SEC
Adaptation des mesures existantes	521	0,13	
Report d'un an pacte de compétitivité (recettes fiscales)	171	0,04	D3
Report d'un an pacte de compétitivité (contributions sociales)	300	0,07	D61
Effets indirects compétitivité	50	0,01	

En première lieu, le gouvernement fédéral réalise des économies au niveau de son propre fonctionnement. La plupart des crédits salariaux sont diminués de 4 %, la plupart des moyens de fonctionnement de 20 % et la plupart des crédits d'investissement de 22 %. Les allocations facultatives font également l'objet d'une économie linéaire (-20 %). Ces économies linéaires s'appliquent non seulement aux services publics fédéraux, mais aussi aux organismes d'intérêt public, y compris les institutions publiques de sécurité sociale. Afin de pouvoir résoudre les difficultés pratiques liées à ces économies linéaires, la provision interdépartementale sera légèrement augmentée (+177 millions EUR). Certains départements et institutions se voient imposer des économies spécifiques, tels la coopération au

développement (-150 millions EUR), la défense nationale (-220 millions EUR) et la SNCB (-190 millions EUR). L'économie totale en dépenses primaires est de 1.085 millions EUR.

En matière de recettes fiscales le gouvernement prévoit des accises plus élevées sur le tabac et l'harmonisation de la base imposable de la TVA (+133 millions EUR), l'assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés (+200 millions EUR) et une perception avancée du prélèvement anticipatif sur l'épargne pension (300 millions EUR). L'augmentation des recettes fiscales correspond à 28 % du montant total des mesures.

En ce qui concerne les recettes non-fiscales, les dividendes à percevoir sont réestimés de 150 millions EUR en 2015.

Liste des mesures	Description détaillées	Objectif (composante dépenses/rec ettes) Code SEC	Principe comptable	État d'avancement de l'adoption	Impact budgétaire		
					2015 mio EUR	2015 % PIB	
DEPENSES PRIMAIRES					1085	0,27	
Fonctionnement de l'administration					878	0,22	
Economie linéaire sur les moyens de fonctionnement de l'administration	Economie linéaire de 4% sur la plupart des crédits de personnel, économie linéaire de 20% sur la plupart des moyens de fonctionnement, 4 millions sur les cellules stratégiques	D1/P2		Budgété	429	0,11	
Index	dépassement de l'indice pivot 1 mois plus tard	D62		Budgété	34	0,01	
Economie au niveau de la coopération au développement	Diminution des crédits pour la coopération au développement	D7		Budgété	150	0,04	
Economie au niveau de la défense nationale	Diminution des crédits pour la défense nationale. A l'avenir les moyens pour la défense nationale seront octroyés comme un financement d'enveloppe, ce qui permettra de décider de manière autonome comment les crédits seront attribués dans les limites de l'enveloppe. Si des déficits devaient naître sur les crédits de personnel à l'avenir, il faudra compenser dans les limites de l'enveloppe.	D1/P2		Budgété	220	0,05	
Autres économies spécifiques sur les moyens de fonctionnement	Diminution de contrats de location et économie au niveau des moyens de fonctionnement de la Régie des Bâtiments; économie au niveau de la diplomatie préventive, de la prévention de conflits et des organisations internationales	D1/P2		Budgété	45	0,01	
Prestations sociales					16	0,00	
Economies spécifiques	Economie structurelle au niveau du Fonds social Mazout; budget inférieur remboursement soins urgents CPAS; économie au niveau de l'intégration sociale	D62		Budgété	16	0,00	
Subventions					197	0,05	
SNCB	Economie structurelle au sein du groupe SNCB (188 millions), suppression du financement du go-pass gratuit (2 millions)	D3		Budgété	190	0,05	
Bpost :	Economie au niveau du nouveau contrat de gestion	D3		Budgété	7	0,00	
Investissements					44	0,01	
Economies sur investissements	Economie linéaire de 22% sur la plupart des crédits d'investissement; 10% à la Régie des Bâtiments	P51		Budgété	44	0,01	
Transferts de capital					0	0,00	
Autres					-106	-0,03	
Economie linéaire sur les subsides facultatifs	Economie structurelle de 20% sur les subsides facultatifs	D7		Budgété	68	0,02	
Economies spécifiques	Economies sur la politique des grandes villes, une série de contributions internationales et une série de dotations	D7		Budgété	53	0,01	
Augmentation de la provision départementale	La provision interdépartementale est augmentée de 67 millions EUR afin de pouvoir résoudre d'éventuels problèmes liés à l'économie linéaire en matière de personnel. Par ailleurs, 100 millions sont ajoutés pour investissements et 9 millions pour une série de dotations spécifiques.	D1/P51		en provision	-177	-0,04	
Sous-utilisation	Sous-utilisation revue à la baisse	Non ventilé		Budgété	-50	-0,01	
DEPENSES DES OIP					56	0,01	
Economie linéaire sur les moyens de fonctionnement	4% économie linéaire sur crédits de personnel, 20% économie linéaire sur moyens de fonctionnement	D1/P2		Budgété	56	0,01	
RECETTES FISCALES ET NON FISCALES					1189	0,29	
Impôts liés à des produits					213	0,05	
Accises et TVA	Indexation de toutes les accises, augmentation accises sur tabac, harmonisation de la base TVA	D2		Budgété	133	0,03	
Taxe sur les opérations boursières	Augmentation de la taxe sur les opérations boursières	D91		Budgété	80	0,02	
Impôts sur les revenus					726	0,18	
Dépenses fiscales	Non indexation d'une série de dépenses fiscales; réforme des cotisations pour commission secrète; adaptation système bonus de liquidation	D5		Budgété	126	0,03	
Epargne pension	Perception avancée du prélèvement anticipatif sur l'épargne pension. Les tarifs est de 10% pour les réserves accumulées jusqu'au 31/12/2014. A partir de maintenant, il sera prélevé 1% par an, jusqu'à prélèvement total de 5%. Le montant restant est diminué à la date normale à 3%, ce qui diminue le prélèvement anticipatif de 10% à 8%.	D5		Budgété	300	0,07	
Intercommunales	Les intercommunales qui clôturent leur exercice au plus tôt le 1er juillet 2015 sont assujetties à l'impôt sur les sociétés. Exception pour le secteur non marchand qui est déjà soumis à l'impôt sur les personnes morales.	D5		Budgété	200	0,05	
Contribution secteur financier	Une partie des fonds propres prudentiels ne peut plus être prise en compte pour la déduction des intérêts notionnels, introduction d'une taxe annuelle unique sur les établissements de crédit	D5		Budgété	100	0,02	
Impôts sur le capital					0	0,00	
Autres					250	0,06	
Droits de greffe	Modernisation des droits de greffe			Budgété	20	0,00	
Fraude fiscale	Modernisation des procédures de recouvrement et de contrôle, coopération administrative	D2/D5		Budgété	75	0,02	
Dividendes	Réévaluation dividendes à percevoir	D42		Budgété	150	0,04	
Montants indus				Budgété	5	0,00	
					TOTAL	2274	0,56

En ce qui concerne la sécurité sociale, la principale économie concerne l'adaptation de la norme budgétaire dans le secteur des soins de santé. Cette adaptation résultera en une économie de 804 millions EUR en 2015 par rapport aux dépenses initialement estimées. Les économies seront plus importantes au cours des années suivantes. Le projet prévoit également une série de mesures spécifiques dans les différentes branches de la sécurité sociale, qui génèrent une économie globale de 578 millions EUR. L'économie linéaire sur les

dépenses des institutions est pareil à la mesure pour les dépenses primaires, et doit rapporter 93 millions EUR.

Liste des mesures	Description détaillées	Objectif (composante dépenses/rec ettes)	Principe comptable	État d'avancement de l'adoption	Impact budgétaire	
		Code SEC			2015 millions EUR	2015 % PIB
Cotisations sociales					0	0,00
Prestations sociales					1292	0,32
Soins de santé	La piste de croissance des soins de santé sera définie comme suit à l'avenir : objectif budgétaire année t-1*1,5% taux de croissance réel + masse de l'index, la masse de l'index étant définie comme les moyens requis pour indexer les salaires, tarifs et prix comme prévue dans les dispositions réglementaires. Pour 2015, le chiffre de l'économie tient également compte d'une économie structurelle supplémentaire de 35 millions EUR ainsi que l'effet d'un dépassement de l'indice-pivot un mois plus tard.	D62		Budgété	804	0,20
Enveloppe bien-être	A la suite de la sixième réforme de l'Etat, les allocations familiales ont été retirées de la base de calcul de l'enveloppe bien-être	D62		Budgété	53	0,01
Chômage	Suppression du complément d'ancienneté et exonération art. 90; alourdissement des sanctions administratives existantes; disponibilité pour le marché du travail jusqu'à 65 ans; adaptation de la base de calcul de l'allocation de chômage	D62		Budgété	67	0,02
Diverses économies prestations sociales	allocation d'insertion, allocation de garantie de revenu, crédit-temps et interruption de carrière, chômage avec complément d'entreprise, pensions	D62		Budgété	121	0,03
Chômage temporaire	Diminuer le pourcentage d'indemnisation à 65%, limitation du nombre de jours employeur	D62		Budgété	73	0,02
Invalidité / incapacité de travail	Renforcement de la procédure et proposition d'un plan de réinsertion après trois mois, suppression augmentation indemnité de l'INAMI aux chômeurs en incapacité de travail, adaptation base de calcul indemnité incapacité de travail, alourdissement sanctions administratives	D62		Budgété	86	0,02
index	dépassement de l'indice pivot 1 mois plus tard	D62		Budgété	88	0,02
Fonctionnement					93	0,02
Economie linéaire sur les institutions SS	économies de 4% sur les dépenses de personnel, de 20% sur les moyens de fonctionnement et les investissements	D1/P2		Budgété	93	0,02
Subventions					0	0,00
Autres					46	0,01
Sous-utilisation	Diminution de la sous-utilisation	Divers		Budgété	-4	0,00
Fraude sociale	Mesures supplémentaires au niveau de la lutte contre la fraude sociale	Divers		Budgété	50	0,01
TOTAL					1431	0,35

Dans le cadre de la sécurité sociale, il est également important de signaler que l'adaptation au bien-être des dépenses sociales sera réformée et sera fiscalisée à l'avenir. L'impact budgétaire de cette mesure est détaillée dans un tableau séparé.

Impact budgétaire fiscalisation enveloppe bien-être	millions d'euros	Code SEC
Prestations sociales dépenses primaires	26	D62
Prestations sociales SS	289	D62
Impôt des personnes physiques	-315	D5

Il est important de souligner que le gouvernement a décidé de ne pas adapter pour une seule fois les salaires et allocations sociales à l'augmentation du coût de la vie. Ce saut d'index a pour objectif principal de soutenir la position concurrentielle des entreprises privées, mais a bien entendu également un impact sur les finances publiques. On part du principe que l'impact net est nul, mais que les différentes catégories de recettes et dépenses prises séparément changent par rapport à l'estimation à politique inchangée. Ainsi les dépenses primaires et les prestations sociales diminuent de respectivement 295 et 773 millions EUR, tandis que les recettes fiscales et parafiscales diminuent (-682 et -600 millions EUR). Il faut cependant aussi tenir compte des dépenses de personnel inférieures des entreprises privées, qui résultent en un impôt des sociétés plus élevé que prévu (+215 millions EUR). L'impact budgétaire du saut d'index est détaillé dans un tableau séparé.

Impact budgétaire saut d'index	millions d'euros	Code SEC
Dépenses primaires	283	D1/D62/D3
Organismes d'intérêt public	3	D1
Fonctionnement institutions sécurité sociale	9	D1
Prestations sociales	773	D62
Cotisations sociales	-600	D61
Impôt des personnes physiques	-682	D5
ISOC	215	D5
Impact net	0	

Enfin, le projet prévoit pour 2015 quelques mesures favorable au pouvoir d'achat. La mesure la plus importante est l'augmentation des frais professionnels forfaitaires, qui augmente le revenu net des travailleurs. Cette mesure coûtera 450 millions EUR en 2015. Le gouvernement a aussi prévu 127 millions EUR pour l'accompagnement social du saut d'index, et il y a quelques mesures moins importantes dans la sécurité sociale.

Mesures favorable au pouvoir d'achat	millions d'euros	% du PIB	Code SEC
Frais professionnels forfaitaires	-450	-0,11	D5
Accompagnement social saut d'index	-127	-0,03	D5
2e pilier pensions des indépendants	-12	0,00	D5
Travail maximal autorisé	-30	-0,01	D62
Total	-619	-0,15	

5.2 Communautés et régions

5.2.1 La Communauté flamande

La Sixième réforme de l'état accroît de manière considérable la masse budgétaire de la Flandre, qui hérite de nombreuses compétences, lui permettant ainsi plus que jamais de définir une politique propre en faveur des ménages, des entreprises et des associations.

Une base budgétaire solide constitue la meilleure position de départ pour relever les défis auxquels la Flandre doit faire face. C'est pourquoi, malgré le contexte économique difficile (croissance revue à la baisse à 1,5 %, impact des règles budgétaires européennes plus strictes) en 2015, l'administration flamande propose à nouveau un budget en équilibre nominal, conformément au programme de stabilité belge. Pour parvenir à cet équilibre, le gouvernement flamand a dû faire des choix clairs.

Création d'une marge budgétaire brute

La création d'une marge budgétaire brute comprend deux aspects importants. D'une part, les recettes augmentent de 10,8 milliards EUR, essentiellement grâce aux recettes supplémentaires en vue du financement des nouvelles compétences transférées dans le cadre de la Sixième réforme de l'Etat. Par ailleurs, le gouvernement a pris des mesures budgétaires représentant un montant global de 1,1 milliard EUR. Cet effort provient en premier lieu du fonctionnement de l'administration flamande. En assurant des structures administratives plus efficaces, en diminuant les moyens de fonctionnement et en ciblant les tâches essentielles, la plus grande partie de l'effort est fourni en interne. En outre, le taux de couverture des coûts d'une série de services a été augmenté et les dépenses dans le cadre de certaines nouvelles compétences ont été limitées. Globalement, ces efforts représentent 1,1 milliard EUR en 2015.

Liste des mesures	Description détaillée	Objectif (composante dépenses/recettes)	Impact budgétaire (en millions EUR)
		Code SEC	2015
Mesures budgétaires en millions d'euros			
1.	Economies fonctionnement de l'administration/de tiers		-394,0
2.	Rationalisation des structures des pouvoirs publics		-37,4
3.	Ciblage des tâches essentielles et fonctionnement plus efficace		-175,0
4.	Arrêt érosion taux de couverture des coûts		206,8
5.	Rationalisation et viabilité des nouvelles compétences		-200,6
6.	Ralentissement des trajectoires d'accroissement		-45,7
7.	Mesures ponctuelles		-99,2
	Total		1.159
Politique nouvelle en millions d'euros			
1.	Bien-être		65
2.	Recherche et développement et mesures économiques		20
3.	Objectifs de conservation		5
4.	Divers		2
5.	Enseignement (en engagement : 50 millions d'euros)		5
6.	TIC (en engagement : 10 millions d'euros)		1
	Total		98
Total			1.061

Utilisation de la marge budgétaire brute

Lors de l'utilisation de la marge budgétaire brute, il a tout d'abord été tenu compte de l'impact des nouvelles compétences transférées dans le cadre de la Sixième réforme de l'état (10,6 milliards EUR). Parmi ces compétences, les allocations familiales, les soins résidentiels aux personnes âgées, les dépenses fiscales pour le bonus logement et l'épargne-logement, les titres-services et la politique des groupes ciblés dans le domaine emploi produisent l'impact budgétaire le plus important.

Les facteurs de coût à politique inchangée pour les compétences actuelles constituent un deuxième facteur important à prendre en considération lors de l'utilisation de la marge budgétaire brute. Ces facteurs augmentent de 470 millions EUR. Il s'agit notamment de l'effet de l'indexation, de la croissance du fonds des villes et des communes et de la progression des coûts salariaux dans le domaine enseignement.

Outre l'impact de la sixième réforme de l'état et des facteurs de coûts à politique inchangée, 313 millions EUR sont affectés à des corrections techniques, dont l'extension du périmètre public constitue un élément important. Les charges de ces nouveaux organismes devant être

pris en compte, tant les recettes propres (ajoutées à la création de la marge budgétaire) que les dépenses (utilisation de la marge budgétaire), ont un impact sur la marge budgétaire brute.

Les choix du gouvernement flamand permettent de nouvelles impulsions stratégiques. En 2015, l'administration flamande effectuera de nouveaux investissements pour le bien-être et l'enseignement, ainsi que pour l'innovation, l'environnement et l'informatisation. Ainsi, le gouvernement vise à répondre tant aux besoins sociaux urgents, qu'aux besoins en termes d'infrastructure et de connaissances qui sont nécessaires pour favoriser la relance économique. Globalement, ces nouvelles initiatives représentent 152 millions EUR de crédits d'engagement supplémentaires. L'impact sur la marge budgétaire s'élève à 98 millions EUR.

Au sein du *Financieringsfonds voor schuldafbouw en eenmalige investeringsuitgaven* (FFEU) un montant de 122 millions EUR a été prévu pour de nouveaux investissements: 80 millions EUR pour le département Mobilité et Travaux publics; 42 millions EUR pour les grandes institutions culturelles.

Politique nouvelle	Les crédits d'engagement (en milliers EUR)	Crédits de liquidation (en milliers EUR)
Bien-être	65.000	65.000
Recherche et développement et mesures économiques	20.000	20.000
Objectifs de conservation	5.000	5.000
Autres	2.000	2.000
Enseignement (en engagement : 50 millions EUR)	50.000	5.000
TIC (en engagement : 10 millions EUR)	10.000	1.000
Total politique nouvelle	152.000	98.000
FFEU(80 millions Mobilité et Travaux publics; 42 millions grandes institutions culturelles)	122.000	

Enfin, la surveillance budgétaire européenne accrue produit un premier impact (de 446 millions EUR). Ainsi sont notamment pris en compte dans le budget les dépenses réalisées dans le cadre du projet "Scholen van Morgen" et les subsides à financement alternatif aux centres de services de soins et de logement et aux hôpitaux, dans le cadre du *Vlaams Infrastructuurfonds voor Persoonsgebonden Aangelegenheden (VIPA)*.

5.2.2 La Région wallonne

La situation budgétaire 2015 constatée à politique constante lors de la formation du nouveau gouvernement présentait un déficit important de 1.087 millions EUR. Ce déficit provenait de trois sources :

- le déficit à périmètre constant, soit 190 millions EUR en 2015 ;
- la participation de la Région wallonne à l'effort d'assainissement lié à la 6^{ème} réforme de l'Etat, soit 329 millions EUR en 2015 ;
- l'élargissement du périmètre budgétaire de la Région wallonne imposé par Eurostat et l'ICN, soit 568 millions en 2015.

Le gouvernement wallon s'est fixé comme objectif un retour progressif à l'équilibre budgétaire en 2018. Dans l'intervalle, les déficits, au sens SEC, sont limités à un plafond de 450 millions EUR pour 2015, 300 millions EUR en 2016 et 150 millions EUR en 2017.

En conséquence de la 6^{ème} réforme de l'Etat, les recettes de la Wallonie ont été profondément modifiées. Le montant total des recettes 2015 est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Recettes	2015
Recettes 6 ^{ème} réforme de l'Etat	6.241.691
donr additionnels	3.413.934
dont mécanisme de solidarité	612.473
dont moyens transfert de compétences	2.171.379
Recettes Sainte-Emilie	3.421.255
Recettes diverses	279
Total recettes 6^{ème} réforme et Sainte-Emilie	9.663.225
Dépenses fiscales prélevées sur la dotation	-850.319
Sous-total (a)	8.812.906
Moyens issus du niveau régional	3.031.582
Transfert en provenance de la Communauté	340.859
Sous-total (b)	3.372.441
Recettes totales	12.185.346

Mesures discrétionnaires

Liste des mesures	Description détaillée	Objectif (composante dépenses/recettes)	Impact budgétaire (en millions EUR)
		Code SEC	2015
1.	Amélioration des recettes du fonds pour la protection de l'environnement	Recettes	19,5
2.	Recettes issues de la mise aux enchères de quotas de CO2	Recettes	40
3.	Dividendes	Recettes	5
4.	Réduction de la dotation des organismes d'intérêt public de 10 % en 3 ans : - interdire légalement l'utilisation des réserve par les OIP - indexer les dotations conformément aux prescrits des différents contrats de gestion à partir de 2015; - imposer des économies de 5 % en 2015, 3 % supplémentaires en 2016 et 2 % supplémentaires en 2017 (soit une économie structurelle de 10 % en trois ans)	Dépenses	60
5.	Remplacement partiel dans la fonction publique. Un départ sur cinq sera seulement remplacé en 2015 et en 2016	Dépenses	8
6.	Réduction de 15 % des frais d'études et de communication	Dépenses	6
7.	Réduction des frais de fonctionnement de l'administration	Dépenses	2,8
8.	Réduction des missions à l'étranger	Dépenses	2
9.	Réduction de la dotation au fonds des Provinces : transfert de la compétence "voiries"	Dépenses	5,5
10.	Réduction de la dotation au fonds des provinces : transfert des compétences "logement" et "énergie"	Dépenses	4,1
11.	Réduction récurrente de 15 % sur les subventions facultatives / non réglementées	Dépenses	55,5
12.	Réduction récurrente de 7 % des subventions réglementées	Dépenses	32,2
13.	Réduction de certaines primes "énergie" et "logement"	Dépenses	38
14.	Rationalisation des primes à l'expansion économique	Dépenses	13
15.	Réduction de la valeur du point APE de 1,5 %	Dépenses	10
16.	Etalement du plan d'ancrage logemen t(création de logement public) sur quatre ans au lieu de trois	Dépenses	6,9
Total			310

Réduction des dépenses d'investissement, hors budget Wallon, mais incluses dans le périmètre budgétaire de la Wallonie par l'ICN et Eurostat

Afin de respecter la trajectoire globale de retour à l'équilibre, le Gouvernement wallon veillera à limiter les prélèvements des opérateurs via les mécanismes CRAC, SOWAFINAL, SPAQUE et SOFICO via l'établissement d'un monitoring précis, complété le cas échéant par une adaptation du calendrier de réalisation des investissements pour rester dans la trajectoire. Ce sont ainsi 340 millions EUR de travaux prévus au calendrier 2015 qui seront postposés.

Gouvernance budgétaire

Afin de s'assurer du respect des objectifs budgétaires, le Gouvernement resserrera le pilotage budgétaire de l'ensemble des administrations et des entités qui lui sont liées. Pour ce faire, il renforcera l'efficacité des outils de gestion et de projection pluriannuelle budgétaire, financière et fiscale, améliorera le contrôle des dépenses et la perception et le suivi des recettes, développera les outils de gestion de la trésorerie et de la dette et impliquera davantage les services administratifs compétents.

La gouvernance budgétaire, telle que prévue dans la DPR, se concrétise par la mise en place du Comité de Monitoring. Les membres permanents de ce Comité seront la Direction Générale du budget, la Direction Générale de la Fiscalité, le Secrétariat Général, la Cellule d'Information Financière (en ce compris le SPOC), la Cellule fiscale et l'Inspection des Finances.

Parmi les missions de ce Comité, on retrouve :

- le suivi des recettes (dont les dotations institutionnelles ou assimilées, et les recettes fiscales et non-fiscales), de leur perception et l'actualisation des projections en fonction des derniers paramètres disponibles ;
- le suivi de la consommation des crédits budgétaires ;
- le suivi de l'impact SEC de tous les organismes repris dans le périmètre de consolidation budgétaire, ainsi que l'impact SEC de toutes les missions déléguées et mécanismes de financements alternatifs au regard de ce que le Gouvernement a prévu dans le cadre de son budget ;
- le suivi des fonds budgétaires afin d'en garantir l'impact SEC prévu par le Gouvernement dans le cadre de la confection des budgets ;
- le suivi et l'objectivation régulière de l'encours ;
- le monitoring des rémunérations de la Fonction publique.

5.2.3 La Communauté française

Politique budgétaire générale

La situation budgétaire 2015 constatée à politique constante lors de la formation du nouveau Gouvernement présentait un déficit important de 280 millions EUR. Ce déficit provenait de trois sources :

- le déficit à périmètre constant, soit 55 millions EUR en 2015 ;
- la participation de la Communauté française à l'effort d'assainissement des finances publiques lié à la 6ème Réforme de l'Etat, soit 138 millions EUR en 2015 ;
- l'élargissement du périmètre budgétaire de la Communauté française imposé par Eurostat et l'ICN, soit 76 millions EUR en 2015.

Dans ce contexte de profonds changements dans le cadre budgétaire général, l'accord de formation du gouvernement de juillet 2014 a donc fixé un retour progressif à l'équilibre du budget de la Communauté française pour 2018, via de gros efforts d'économies dès 2015, via des réductions structurelles des budgets et le lissage des investissements pour atténuer les impacts SEC des requalifications de l'ICN.

En outre, en septembre 2014, la publication des nouveaux paramètres macro-économiques – ralentissement de la croissance et de l'inflation - a mis en évidence une très forte détérioration des recettes par rapport à celles escomptées lors de travaux budgétaires de juillet 2014, de l'ordre de 100 millions EUR, alors que la Communauté française ne dispose d'aucun pouvoir fiscal.

Le solde SEC à politique inchangée s'établissait alors au début des travaux à -362 millions EUR.

En date du 13 octobre 2014, le gouvernement de la Communauté française a arrêté son objectif budgétaire pour 2015 à un déficit de -170 millions EUR, toujours dans l'optique d'un retour progressif à l'équilibre en 2018.

Calcul du solde de financement

en milliers EUR	Code économique	2014 ajusté	2015 initial
Balance		1.347.971	1.456.594
Octrois et remboursements de crédits et participations	81+82+83-86-87	7.625	-949
Charges d'amortissement relatives à l'emprunt	91	8.271	8.499
Transferts de revenus à l'intérieur du groupe institutionnel - compris dans le budget de la Communauté française	41	1.693.279	1.767.448
Transferts en capital à l'intérieur du groupe institutionnel - compris dans le budget de la Communauté française	61	2.181	2.185
Solde budgétaire brut		-363.385	-320.589
Amortissements		8.271	8.271
Solde budgétaire net		-355.114	-312.318
Corrections SEC		263.601	142.299
Solde de financement		-91.513	-170.019

Gouvernance budgétaire

Afin de s'assurer du respect des objectifs budgétaires, le gouvernement resserrera le pilotage budgétaire de l'ensemble des administrations et des entités qui lui sont liées.

Pour ce faire, il renforcera l'efficacité des outils de gestion et de projection pluriannuelle budgétaire, financière et fiscale, améliorera le contrôle des dépenses et la perception et le suivi des recettes, développera les outils de gestion de la trésorerie et de la dette et impliquera davantage les services administratifs compétents.

La gouvernance budgétaire, telle que prévue dans la DPC, se concrétise par la mise en place du Comité de Monitoring.

Le Comité permanent du Comité de monitoring sera composé :

- de la Direction générale du Budget ;
- des Administrations générales de la Fonction publique et des Personnels de l'Enseignement ;
- de l'Inspection des Finances ;
- de la Cellule d'Information Financière ;
- du Single point of contact (SPOC).

Parmi les missions de ce Comité, on retrouve :

- le suivi des recettes (dont les dotations institutionnelles ou assimilées), de leur perception et l'actualisation des projections en fonction des derniers paramètres disponibles ;
- le suivi de la consommation des crédits budgétaires ;
- le suivi de l'impact SEC de tous les organismes repris dans le périmètre de consolidation budgétaire, ainsi que l'impact SEC de toutes les missions déléguées et mécanismes de financements alternatifs au regard de ce que le gouvernement a prévu dans le cadre de son budget ;
- le suivi des fonds budgétaires afin d'en garantir l'impact SEC prévu par le Gouvernement dans le cadre de la confection des budgets ;
- le suivi et l'objectivation régulière de l'encours ;
- le monitoring des rémunérations de la fonction publique.

Mesures discrétionnaires

Liste des mesures	Description détaillée	Objectif (composante dépenses/recettes)	Impact budgétaire (en millions EUR)
		Code SEC	2015
1.	Remplacement partiel des départs en Fonction publique	Dépenses	2,9
2.	EMMAP - Moratoire sur les nouvelles sessions du certificat de management public	Dépenses	0,3
3.	WBI - Mesure d'économie structurelle sur les OIP cf. mesure 3 RW	Dépenses	1,9
4.	OIP autres : 2% en 2015 et 2,5% (+0,5%) en 2016 et 3% (+ 0,5%) en 2017	Dépenses	6,2
5.	Empreinte SEC de la RTBF	Dépenses	1,5
6.	Non indexation Codes 4 partie fonctionnement en 2015 et 2016	Dépenses	11,0
7.	Non indexation des crédits cabinets	Dépenses	0,3
8.	Non indexation des AB de Codes 9	Dépenses	0,5
9.	Non indexation des AB Codes 5	Dépenses	2,5
10.	Réduction structurelle de 3% des AB de Codes 5 et 9	Dépenses	10,6
11.	Réduction des budgets charges de la dette	Dépenses	14,5
12.	Réduction additionnelle sur les budgets Sport	Dépenses	1
13.	Remise à zéro de la provision accord sectoriel Enseignement obligatoire	Dépenses	0,6
14.	Litige Enseignement Ville de Liège - Logique des droits constatés	Dépenses	2,5
15.	Report de la mesure Conseillers en prévention	Dépenses	6,9
16.	Mise en place d'une contribution pour les duplicata	Recettes	0,3
17.	Augmentation de la contribution pour les équivalences de diplômes	Recettes	0,7
18.	Meilleure gestion des options en vue de limiter la concurrence entre établissements, améliorer la coordination de l'offre et limiter les dérogations excessives aux normes actuelles entraînant un nombre trop bas d'élèves par option	Dépenses	2,8
19.	Diminution du taux de redoublement dans le fondamental et le secondaire - Effets retour	Dépenses	2,2
20.	Maintien en maternelle - Effets retour	Dépenses	0,2
21.	Carrière des enseignants - Effets retour	Dépenses	3,6
22.	Recyclage des moyens de fonctionnement de l'Encadrement différencié	Dépenses	2,5
23.	Dotations et subventions de fonctionnement des écoles	Dépenses	15,2
24.	Moratoire "Infrastructures culturelles"	Dépenses	-
25.	Moratoire "Centres culturels"	Dépenses	-
26.	Moratoire "Pratiques de lecture"	Dépenses	-
27.	Moratoire "Musées"	Dépenses	-
28.	Moratoire "Education permanente"	Dépenses	-
29.	Ventes de bâtiments	Recettes	8
30.	Optimisation des frais de fonctionnement de l'administration	Dépenses	2
31.	Monitoring Traitements des enseignants	Dépenses	11,2
Total			111,8

5.2.4 La Région de Bruxelles-Capitale

Dans le cadre de son accord gouvernemental 2014-2019, le gouvernement bruxellois s'est engagé à introduire chaque année un budget en équilibre, comme définit dans le contexte européen.

En exécution de cet engagement, le gouvernement bruxellois a confectionné un budget pour l'année 2015 en équilibre en termes SEC.

Par rapport au budget 2014, la confection de ce budget devait tenir compte de quelques évolutions importantes. Tout d'abord, le budget 2015 intègre pour la première fois le transfert de compétences et de moyens est pleinement pris en compte tel que décidé dans le cadre de la Sixième réforme de l'Etat. Le gouvernement bruxellois a décidé de prévoir les moyens nécessaires de sorte que les compétences transférées peuvent être poursuivies dans une politique inchangée. De plus, lors de la confection de ce budget, il fallait tenir compte d'une modification des règles statistiques européennes, où le nombre d'institutions dont les résultats budgétaires doivent être pris en compte dans celui de la région, a fortement augmenté.

C'est dans ce cadre budgétaire modifié que le gouvernement bruxellois a réalisé son objectif budgétaire pour l'année 2015. Il a opté pour une politique budgétaire réfléchie et en équilibre. Il était ainsi indispensable d'inscrire des crédits supplémentaires afin de répondre aux défis auxquels la Région est confrontée, entre autres sur le plan de la mobilité. Il fallait également tenir compte de la consolidation des pouvoirs locaux dans le résultat budgétaire de l'Entité II- Région bruxelloise. En vue d'anticiper un possible déficit des pouvoirs locaux, une provision de 25,5 millions EUR a été inscrite au budget de la Région.

Il fallait reprendre pour 182 millions de mesures supplémentaires pour obtenir l'équilibre budgétaire. Attendu de l'engagement budgétaire pluriannuel, il a été décidé de ne prendre que des mesures structurelles. Celles-ci se situent tant côté recettes que dépenses.

Les mesures totales sur les recettes s'élèvent à 55 millions EUR. Il s'agit ici tout d'abord d'une mesure devant permettre de contrer des évitements d'impôts et qui rapporte au total 35 millions EUR. En outre, on prévoit une taxe régionale sur les antennes GSM et une modification dans la réglementation en matière de certificats d'électricité écologique, devant chacun rapporter une recette supplémentaire de 10 millions EUR pour la Région bruxelloise.

Dans le budget des dépenses, 127 millions EUR ont été supprimés en crédits structurels. Il s'agit principalement de crédits qui par le passé n'étaient déjà pratiquement plus réalisés, sur des crédits dans le fonctionnement de l'administration (en autres études, communication) et sur des subsides facultatifs.

Mesures discrétionnaires

Liste des mesures	Description détaillée	Objectif (composante dépenses/recettes)	Impact budgétaire (en millions EUR)
		Code SEC	2015
1.	mesure contre l'évitement des droits d'enregistrement	D2	35,0
2.	certificats verts		10,0
3.	taxes sur les mâts GSM	D5	10,0
4.	économies structurelles sur des crédits de dépenses diverses		127,0
Total			182

5.2.5 La Communauté germanophone

La politique budgétaire de la Communauté germanophone s'inscrit dans le cadre de la politique budgétaire de la Belgique avec comme objectif principal la réduction des déficits et dans le contexte des obligations européennes résultant des programmes Six-Pack et Two Pack.

Dans le cadre du premier ajustement budgétaire pour l'année 2014 de la Communauté germanophone, et donc avant le vote de l'adaptation de la loi de réformes institutionnelles de la Communauté germanophone, une simulation pluriannuelle a été remise au Parlement. Celle-ci montrait pour les années 2015 à 2019 un résultat budgétaire équilibré. La Communauté germanophone s'était également déclarée disposée à fournir une « cotisation de responsabilisation » plus élevée pour les pensions de fonctionnaires ainsi que de fournir une cotisation complémentaire de 2,13 millions EUR en 2015 et plus que 4,3 millions EUR/an à partir de 2016 pour l'assainissement des finances publiques. La Communauté germanophone avait de même déjà préparé et intégré dans ces calculs des mesures nécessaires pour mettre en place davantage des mesures d'économies drastiques que nécessaires.

Les mesures suivantes ont été réalisées soit par le Parlement, soit par le Gouvernement de la Communauté germanophone afin de réaliser ces équilibres budgétaires à partir de 2015 :

- diminution de la masse salariale de 1 % des barèmes du personnel de la Communauté germanophone, y compris le personnel enseignant, avec effet au 1.1.2013 ;
- diminution de la masse salariale de 1 % des barèmes du personnel de la Communauté germanophone, y compris le personnel enseignant, avec effet au 1.1.2014 ;
- limitation de l'augmentation de la dotation aux Communes à l'évolution de l'index pour les années 2013 et 2014 ;
- blocage des subventions et des dotations aux organismes d'intérêt public ;
- diminution des dépenses dans divers domaines ;
- diminution de dépenses de subventionnement d'infrastructures diverses.

Loi du 19 avril 2014 suite à la sixième réforme de l'Etat modifiant la loi de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone

Les conséquences de la loi du 19 avril 2014 modifiant la loi de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone sont cruciales et néfastes pour le budget de la Communauté germanophone. Il en résulte que la Communauté germanophone n'arrivera pas à clôturer un budget équilibré pour l'année 2015. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à la fin de la période législative dans les années 2018/2019. Le déficit estimé pour l'année 2015 s'élève à 30 millions EUR et se compose des éléments suivants:

- 7 millions EUR : sous-financement résultant de la sixième réforme de l'Etat dont 2 millions EUR de cotisation complémentaire pour l'assainissement du budget de l'Etat fédéral ;
- 2 millions EUR suite à la dégradation des paramètres économiques ;
- +/- 21 millions EUR : opération "one-shot": conversion d'un nombre de financements alternatives existantes des communes et CPAS en projets de subvention directe par la CG en vue de la consolidation future des finances publiques des communes suivant les normes SEC combiné avec l'objectif de mesures d'épargne d'intérêts dans les années à venir.

Pour les années à venir, la Communauté germanophone va entrer dans un processus d'un large dialogue avec tous les partenaires politiques et sociaux de la communauté afin

d'arriver d'ici environ six mois, à un consensus sur les mesures d'épargne nécessaires et socialement supportables pour atteindre l'objectif d'un équilibre budgétaire suivant les normes du Haut Conseil des Finances dans les années budgétaires 2018/2019.

5.2.6 La Commission communautaire française

Projection initiale 2015

L'estimation des recettes s'établit à 418,8 millions EUR qui comprend la dernière tranche du refinancement de la COCOF par le pouvoir fédéral.

Le Collège s'est engagé à maintenir l'objectif de solde de financement à 0.

Un taux de sous-utilisation des crédits de 1,5 % de la masse des dépenses est généralement observé et appliqué lors de l'établissement du budget initial. Ce taux de sous-utilisation est confirmé à l'exécution des dépenses 2013.

Dettes

La seule et unique dette directe de l'entité concerne l'amortissement du bâtiment de l'administration centrale, sis Rue des Palais 42. Le montant amorti en 2015 est de 886 kEUR.

Les dettes indirectes de la COCOF concernent la SPABSB (Société publique d'administration des bâtiments scolaires) et la garantie de la COCOF pour : l'amortissement de la dette de l'IBFFP concernant l'acquisition du bâtiment ORION (prêt de 5 millions EUR) et une inscription hypothécaire sur un terrain lui appartenant en vue de la construction d'un centre pour personnes handicapées, en faveur de l'ASBL HOPPA.

Mesures structurelles envisagées

Vu le sous-financement historique de la COCOF et son refinancement de la part du pouvoir fédéral dans le cadre de la VI Réforme de l'Etat (32 millions en 4 an : 4 tranches de 8 millions d'€ de dotation complémentaire) et l'équilibre retrouvé depuis 2013. Le maintien de l'équilibre au budget 2015 a toutefois exigé des mesures d'économie de 15,5 millions EUR.

Il convient de souligner qu'un monitoring strict des recettes et des dépenses de l'institution est maintenu, tenant compte d'une fragilité structurelle non résolue par le refinancement : la très grande majorité des dépenses étant liée directement ou indirectement à des dépenses

salariales, celles-ci évoluent à un rythme pouvant excéder celui des recettes, sur lesquelles la COCOF a une autonomie extrêmement limitée.

6 Liens possibles entre le projet de plan budgétaire et les objectifs fixés par la stratégie de l'Union pour la croissance et l'emploi dans les recommandations par pays

Dans son accord de gouvernement, le gouvernement fédéral prévoit de nombreuses mesures structurelles en vue de renforcer l'emploi, la compétitivité et d'améliorer la fiscalité.

Ces mesures structurelles permettront de répondre à certaines recommandations spécifiques et de contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Le tableau ci-dessous reprend un éventail des mesures phares proposées par le nouveau gouvernement fédéral.

Recommandations par pays	Liste des mesures	Description de la contribution directe
Fiscalité		
	Réforme fiscale	Le gouvernement maîtrisera les dépenses et mettra en œuvre un glissement fiscal et parafiscal ("tax shift") pour financer une réduction substantielle des charges, de manière à diminuer les charges fiscales et parafiscales sur le travail, en tenant compte des recommandations nationales et internationales dans ce domaine.
	Fiscalité environnementale	L'achat de produits nuisibles à la santé ou à l'environnement fera l'objet de mesures dissuasives. Dans ce contexte, les accises sur le tabac seront réformées, de telle manière que les droits d'accise ad valorem (calculés sur le prix) seront en partie remplacés par des accises spécifiques (en fonction de la quantité). En outre, les accises sur le gasoil seront augmentées par l'application du système de cliquet, sans effet sur le remboursement du diesel professionnel. Les accises seront indexées annuellement, tenant compte tant de l'inflation que du risque concurrentiel. La proposition d'indexation sera soumise à l'occasion de la confection du budget, et accompagnée d'un monitoring permanent de l'évolution de la moyenne européenne et de celle des pays voisins en particulier.
	TVA	La base imposable pour la perception de la TVA sera élargie: l'exemption de la TVA pour les services médicaux dans le domaine de la chirurgie et des traitements à vocation esthétique sera abrogée; les services électroniques achetés par les particuliers belges auprès d'entreprises européennes seront soumis à la TVA en Belgique; le délai d'ancienneté des travaux immobiliers aux habitations privées sera augmenté de 5 à 10 ans.
Pension		
	Fin de carrière	Le gouvernement s'efforcera de porter progressivement la durée de carrière effective, peu à peu, à 45 ans. L'âge légal de la retraite est porté en 2025 à 66 ans et en 2030 à 67 ans.
	Calcul de la pension	Le gouvernement élaborera, en étroite concertation avec les partenaires sociaux et le Comité national des pensions, une base légale qui entrera en vigueur au plus tard en 2030, pour l'introduction d'un système à points pour la calcul de la pension sur base du rapport de la commission de réforme des pensions 2020-2040.
Emploi, formation, enseignement		
	Lutter contre les pièges à l'emploi	Le salaire-poche du travailleur sera majoré par une diminution des charges fiscales et sociales prélevées sur sa rémunération brute.
Compétitivité		
	Saut d'index	Dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à éliminer le handicap salarial vis-à-vis des pays étrangers, un saut d'index a été décidé. Ce saut d'index s'applique aux salaires dans le secteur privé, dans le secteur public et au niveau des prestations sociales. Lors du prochain dépassement de l'indice-pivot pour le secteur public, les salaires et transferts aux personnes ne seront pas adaptés.
	Réduction des cotisations patronales sur le travail	Le gouvernement réduira, avant la fin de la législature, le taux de base des cotisations patronales avec l'objectif d'atteindre 25 %

7 Comparaison avec le programme de stabilité le plus récent

Dans le programme de stabilité 2014-2017 d'avril 2014, une trajectoire purement indicative a été présentée en raison des élections fédérales et régionales du 25 mai 2014.

Cette trajectoire prévoyait un solde de financement structurel de -1,4 % du PIB en 2014. Cela correspondait alors à un déficit nominal de -2,15 % du PIB. Entre 2014 et 2015, le solde structurel devait être amélioré de -0,7 % du PIB, ce qui permettait d'obtenir un solde de nominal de -1,4 % du PIB en 2015.

En raison notamment du contexte économique et du passage au SEC 2010, les estimations du solde de financement se sont détériorées entre le programme de stabilité et le présent projet de plan budgétaire. Pour 2013, la différence de 0,3 % du PIB est même presque totalement due au passage au SEC 2010.

Les nouveaux gouvernements discuteront et formaliseront une trajectoire au sein du Comité de concertation dans le cadre de l'élaboration du prochain programme de stabilité.

Tableau : comparaison avec le programme de stabilité le plus récent⁴

<i>En % du PIB</i>	2013	2014	2015
Solde de financement			
Programme de stabilité	-2,6	-2,1	-1,4
Projet de plan budgétaire	-2,9	-2,9	-2,1
Différence	0,3	0,8	0,7
Solde structurel			
Programme de stabilité	-1,9	-1,4	-0,7
Projet de plan budgétaire	-2,3	-2,0	-1,3
Différence	0,4	0,6	0,6

- ⁴ Les chiffres du programme de stabilité sont établis sur base du SEC 95 alors que ceux du projet de plan budgétaire le sont sur base du SEC 2010, ce qui porte atteinte à la comparabilité